



# Assemblée générale

*Documents officiels*

## Commission du désarmement

**244<sup>e</sup>** séanceMardi 10 avril 2001, à 10 heures  
New York

---

*Présidente* : Mme Quarless ..... (Jamaïque)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### Échange de vues général (suite)

**Mme Du Buisson** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, veuillez accepter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement, à sa session de 2000. Je voudrais également dire combien nous sommes heureux de revoir les présidents et les vice-présidents des deux Groupes de travail, ainsi que les autres membres du Bureau. Soyez assurée du plein appui et de toute la coopération de ma délégation.

À la session de 2000 de la Commission, ma délégation a exprimé sa préoccupation face à l'incapacité des instances multilatérales consacrées au désarmement et de la communauté internationale de s'occuper à fond de certaines des questions les plus cruciales de notre époque, ce qui reflète une crise croissante dans les relations internationales, la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements. À cette fin, nous demeurons préoccupés par l'incapacité continue de la Conférence du désarmement de commencer ses travaux et par le fait que la plupart des résolutions de la Première Commission ne bénéficient pas de l'appui de tous les États Membres et que souvent, l'on ne tient pas compte des travaux de cette Commission. Toutefois, nous pensons que la conclusion positive de la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires, la conclusion des préparatifs du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et les progrès réalisés en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires inciteront les délégations à s'engager activement dans les travaux de cette Commission.

La délégation sud-africaine espère que nos délibérations de cette session sur les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques resteront bien circonscrites, de façon à ce que les délibérations de la Commission sur ces deux points de l'ordre du jour de la session puissent se conclure à temps. À cet égard, ma délégation tient à remercier les deux Présidents concernés de leurs documents de travail, qui constituent à notre avis un bon point de départ pour les travaux de la session. Seul un examen minutieux de ces deux questions de l'ordre du jour permettra à la Commission de rester un organe délibérant pertinent. À cette fin, je tiens à assurer la Commission du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Le désarmement nucléaire est considéré par tous les États comme l'une des questions de désarmement les plus importantes auxquelles la communauté internationale est confrontée. En outre, le désarmement nucléaire est une question qui concerne l'ensemble de la communauté internationale. L'Afrique du Sud,

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



toutefois, continue d'être préoccupée par le refus continu de nombreux États de reconnaître ce fait. L'absence d'accord sur un programme de travail pour la Conférence du désarmement illustre le manque de volonté de progresser dans ce domaine.

L'Afrique du Sud, comme beaucoup d'autres États non dotés de l'arme nucléaire, espérait que l'issue positive de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – à laquelle les États non dotés de l'arme nucléaire ont pris l'engagement sans équivoque d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires – permettrait de mettre en place des moyens de parvenir au désarmement nucléaire. Nous continuons d'espérer que les engagements pris par les États dotés de l'arme nucléaire – continuer de réduire unilatéralement leurs arsenaux nucléaires; renforcer la transparence en ce qui concerne leurs capacités nucléaires militaires; apporter de nouvelles réductions aux armements nucléaires non stratégiques et réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques en matière de sécurité et s'engager dans le processus conduisant à l'élimination totale de leurs armes nucléaires – seront honorés.

Ces engagements – de même que les accords sur la création au sein de la Conférence du désarmement d'un organe subsidiaire approprié chargé du désarmement nucléaire et sur les négociations à mener dans un délai de cinq ans sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires – permettraient de donner l'impulsion requise pour que de nouveaux progrès soient enregistrés dans le domaine du désarmement nucléaire. En outre, beaucoup reste à faire pour créer un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures concrètes concertées permettant de réduire encore le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires et consistant notamment à lever l'état d'alerte des armes nucléaires et à retirer les ogives nucléaires de leurs vecteurs.

Ma délégation souhaite réitérer la ferme position de l'Afrique du Sud, à savoir que les délibérations de la Commission sur les moyens de parvenir au désarmement nucléaire devraient consolider – et non affaiblir – les engagements pris et les accords conclus au sujet des questions de fond du programme de désarmement nucléaire pour la Conférence d'examen

de 2000 du TNP. Je souligne que l'Afrique du Sud n'appuiera aucun effort susceptible de nuire aux résultats de la Conférence. En outre, nous devons appuyer dans nos délibérations le processus au sein de la Conférence du désarmement et envisager d'autres moyens concrets de réunir les principaux éléments requis pour aboutir à des mesures et des résultats concrets dans notre programme de désarmement.

Même si ce sont les armes nucléaires qui menacent le plus la survie de l'humanité, l'accumulation excessive et déstabilisante d'armes classiques a également des répercussions néfastes sur la confiance entre États, notamment entre États voisins. L'accumulation d'armes classiques au-delà d'un seuil éventuellement justifiable pour les besoins de la légitime défense contribue à créer un environnement instable, en particulier dans les zones où l'instabilité régionale se traduit par des conflits régionaux. Il est bien connu qu'aujourd'hui, c'est aux armes classiques, notamment aux armes légères et de petit calibre, que l'on doit la plupart des morts et des souffrances provoquées par les conflits de par le monde. La reconstruction d'une société et son retour à la prospérité grâce à diverses initiatives de paix et de démocratisation ne peuvent qu'être compromis par une prolifération de ces armements. Ma délégation salue, à cet égard, le non-document élaboré par la Présidente du Groupe de travail II.

L'un des facteurs d'accompagnement indispensables pour toute mesure de confiance concrète dans le domaine des armes classiques est la transparence. À ce propos, ma délégation a distribué, à la session de 1998 de la Commission, un document de travail sur la politique sud-africaine en matière de transparence dans le domaine des armements. L'Afrique du Sud considère toujours comme trop limitée la portée du Registre des armes classiques des Nations Unies. En effet, le Registre ne comprend pas les armes plus petites comme les armes légères et de petit calibre, qui sont devenues des armes de choix pour la déstabilisation des pays dans de nombreuses régions du monde. Nous restons convaincus qu'un Registre étendu ou bien un système semblable de communication de données portant sur d'autres catégories d'armements comme les armes de petit calibre, les armes légères, les explosifs et le matériel militaire non meurtrier, conçu soit comme partie intégrante du Registre actuel soit sous la forme de

registres régionaux et/ou internationaux distincts, contribuerait à renforcer la confiance entre États.

L'Afrique du Sud considère également la destruction des armes en excédent et de celles qui ont été confisquées ou collectées qui ne sont plus utilisées par les forces gouvernementales comme une mesure de confiance pratique et importante entre États dans le domaine des armes classiques. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a décidé de détruire toutes les armes de petit calibre en excédent plutôt que de les vendre. La dernière phase de destruction date de janvier dernier, où 102 tonnes d'armes de petit calibre entières ou en pièces détachées et de pièces de rechange ont été détruites. En outre, des centaines de tonnes d'armes classiques et de munitions ont été détruites en coopération avec le Gouvernement mozambicain au cours de phases successives de l'« Opération Rachel ». La destruction de ces armes s'inscrit dans le cadre de l'engagement pris par mon gouvernement et d'autres pays de la région de créer en Afrique australe un environnement de paix et de stabilité propice au développement socioéconomique et à l'élimination de la pauvreté.

Je rappelle qu'à la dernière session, ma délégation a distribué un document de travail dans lequel elle a souligné l'importance de la destruction des armes collectées et des armes en excédent comme mesure de confiance concrète. En examinant les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, la Commission devrait tenir dûment compte des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À ce propos, ma délégation réaffirme le ferme appui de l'Afrique du Sud au projet de programme d'action élaboré par le Président du Comité préparatoire de la Conférence. Nos délibérations à cette session devraient appuyer le projet de programme d'action, sans compliquer indûment les progrès en la matière.

Pour terminer, ma délégation reste déterminée à oeuvrer, au sein de la Commission et de toutes les autres instances consacrées au désarmement et à la non-prolifération, à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et à la limitation du nombre des armes classiques au minimum requis pour la légitime défense. Ma délégation est prête à travailler avec vous, Madame la Présidente, ainsi qu'avec les Présidents des deux Groupes de travail, pour atteindre les objectifs fixés à la Commission dans le Document final de la première

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, lequel demandait que tout soit fait, dans la mesure du possible, pour adopter par consensus les décisions sur les questions de fond.

**M. Ko** (Myanmar) (*parle en anglais*) : D'emblée, la délégation du Myanmar aimerait vous adresser ses sincères félicitations, Madame la Présidente, à l'occasion de votre élection comme Président de la Commission du désarmement à sa session de fond 2001. Nous croyons fermement que sous votre direction, nos travaux seront menés à bien. Je voudrais également vous assurer de la pleine coopération de ma délégation pour que cette session soit couronnée de succès. J'aimerais aussi dire ma reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour sa déclaration détaillée au début de cette session.

Nous abordons maintenant la deuxième année consécutive de débat sur les points intitulés « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » et « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », et il faut se concentrer davantage sur l'objectif de combler le fossé entre les délégations pour que nos délibérations aboutissent à des résultats concrets.

Nous avons tous placé de grands espoirs dans la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. La déclaration faite par les cinq États dotés d'armes nucléaires durant cette Conférence réaffirmant leur volonté d'entreprendre des efforts systématiques et progressifs pour réduire les armes nucléaires au plan mondial était une contribution positive au résultat de la Conférence chargée d'examiner le Traité. Les États dotés d'armes nucléaires devraient respecter leur engagement et aller jusqu'au bout avec une mise en oeuvre réelle. Dans le combat pour le désarmement nucléaire, la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par tous les États dotés d'armes nucléaires est une nécessité, tandis qu'en même temps, un respect strict des termes du mécanisme de désarmement bilatéral ou multilatéral est un préalable.

Nous croyons que le traité START II devrait être mis en oeuvre et que les négociations sur un traité START III devraient être entamées d'urgence. Nous sommes également préoccupés par de possibles essais

de la technologie des missiles, qui pourraient nous mener à une nouvelle course aux armements. Ma délégation exprime son espoir que soit créé rapidement un comité spécial de la Conférence du désarmement pour discuter du désarmement nucléaire et que soit rétabli le comité spécial sur l'interdiction des matières fissiles afin d'entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles.

Les garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires devraient être une des questions fondamentales du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous nous réjouissons de tout progrès réalisé à la Conférence du désarmement en vue d'établir un mécanisme visant à réduire la menace d'armes nucléaires par déclenchement accidentel ou intentionnel.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue également une mesure efficace pour empêcher la prolifération géographique d'armes nucléaires, contribuant ainsi au désarmement nucléaire. Le Myanmar appuie par conséquent tous les efforts déployés pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, plus de 100 pays ont signé et ratifié les traités respectifs de leurs régions sur les zones exemptes d'armes nucléaires.

La délégation du Myanmar croit que les mesures de confiance dans le domaine des armements classiques devraient reposer sur des approches systématiques et progressives. Sans entraver le droit de légitime défense de chaque nation ou le droit à l'autodétermination des États, nous devrions coopérer l'un avec l'autre. Nous pensons aussi que ceci doit être basé sur les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et du respect des intérêts mutuels des nations.

Le Myanmar participe activement à l'activité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) d'une manière constructive et productive depuis qu'il en est devenu membre. Nous avons participé à la première réunion sur les mesures de confiance du Forum régional de l'ANASE tenue à Séoul du 30 octobre au 3 novembre 2000. Nous croyons que de telles rencontres au niveau régional renforcent la confiance dans cette région et dans d'autres régions également. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union européenne se sont réunies à Vientiane les 11 et 12 décembre 2000 pour la

treizième réunion ministérielle Union européenne-ANASE, sous la coprésidence de la République démocratique populaire lao et de la France, Président en exercice du Conseil de l'Union européenne. Entre autres choses présentées dans la Déclaration de Vientiane, l'on mentionnait explicitement les mesures de confiance dans ces termes :

« Nous sommes convenus d'accroître notre coopération en matière de sécurité régionale d'une manière plus générale, notamment dans le cadre du Forum régional de l'ANASE (FRA), dont nous reconnaissons qu'il constitue une enceinte importante de dialogue sur les questions de paix et de sécurité dans la région Asie-Pacifique. Nous avons souligné l'importance des mesures de confiance qui ont été prises comme le facteur essentiel de renforcement du processus du FRA et nous avons encouragé les partenaires à poursuivre leurs efforts en vue de renforcer les mesures de confiance et de s'entendre définitivement sur la notion et les principes de la diplomatie préventive. L'Union européenne a indiqué qu'elle était disposée à partager son expérience dans ces domaines avec l'ANASE. »

J'aimerais terminer, Madame la Présidente, en réitérant notre engagement à travailler étroitement avec vous au succès de nos délibérations.

**M. Sood** (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous prie d'accepter les félicitations de ma délégation, pour votre élection comme Président de la Commission du désarmement à sa session de fond 2001. Nous vous assurons de notre entière coopération dans l'accomplissement de vos tâches. Nous aimerions aussi proclamer notre appréciation pour les efforts qui ont été faits par les Présidents des deux Groupes de travail.

L'engagement indéfectible de l'Inde envers le désarmement nucléaire mondial et l'élimination complète des armes nucléaires dans un délai précis a été affirmé de façon non ambiguë dans cette même instance l'an dernier. Je ne reviendrai donc pas sur ces points. Je voudrais plutôt me concentrer sur les moyens qui se sont développés à partir de la position de principe de mon pays, qui devraient aider nos efforts collectifs à parvenir au désarmement nucléaire.

Lorsque nous nous sommes réunis l'an dernier, certains participants avaient peut-être le sentiment que la Commission du désarmement n'avait besoin que de

se faire l'écho et de prendre note de certaines promesses alléchantes faites dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sans nécessairement s'engager dans des discussions de fond ici dans cette salle. Les événements survenus depuis lors, au cours de l'année écoulée, ont démenti cette euphorie. Au lieu d'assister à un renforcement de l'agenda du désarmement lors de réunions bilatérales ou multilatérales, nous avons vu la réalité de promesses non tenues, des occasions manquées, la recherche d'avantages unilatéraux, le durcissement de positions qui s'affrontent, des menaces de défaire des instruments qui constituent la base de la sécurité mondiale, et une Conférence du désarmement que l'on maintient en hibernation. Un cadre injuste et discriminatoire a prouvé une fois encore qu'elle a des défauts fondamentaux et qu'elle est incapable de représenter un système juste et équitable qui respecte la légitimité d'une sécurité égale et non diminuée pour tous. Cette prise de conscience fera en sorte, nous l'espérons, que nos débats de cette année soient plus sobres et sérieux.

Au sein de la Commission du désarmement – l'organe délibérant de la triade de mécanismes de désarmement qui dispose d'une représentation plus universelle que la plupart des autres instances de désarmement – établissons les principes et mesures qui ouvriront la voie au désarmement nucléaire concerté, multilatéral, non-discriminatoire et irréversible.

Premièrement, nous devons reconnaître et respecter le conseil suivant que la Cour internationale de Justice nous a donné en juillet 1996 :

« Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace ». [A/51/218, annexe, par. 105 2) F)]

Il importe de faire en sorte que cet *obiter dictum* de la Cour internationale de Justice devienne une décision contraignante sur le plan politique, et ensuite une convention juridique. C'est dans ce contexte que l'Inde souhaite qu'une convention sur l'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi d'armes nucléaires soit élaborée.

Deuxièmement, nous devons également exiger un examen des doctrines nucléaires qui défendent la position inacceptable du recours en premier aux armes nucléaires; chercher à conclure un accord international

dans lequel les pays s'engageraient à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires, qui comprendrait des assurances juridiquement contraignantes de ne pas utiliser les armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires et reconnaîtrait les zones exemptes d'armes nucléaires créées sur la base d'accords librement conclus par les États de la région. L'Inde a déjà pris des engagements unilatéraux à cet égard et exhorte d'autres États dotés d'armes nucléaires à le faire entre-temps, pendant que la communauté internationale s'efforce de les transformer en obligations juridiques.

Troisièmement, nous devons donner suite à la volonté exprimée lors du Sommet du Millénaire de convoquer une conférence pour trouver des façons d'éliminer les risques nucléaires. Il n'y a rien qui justifie que des milliers d'armes soient maintenues en état d'alerte instantanée. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager à réduire les risques d'utilisation d'armes nucléaires non autorisée, accidentelle ou non intentionnelle.

Quatrièmement, nous devons insister sur le caractère irréversible de la réduction des armes nucléaires en respectant les engagements bilatéraux sur les armes nucléaires tactiques ou stratégiques. Cette mesure devrait s'accompagner de réductions dans un cadre multilatéral.

Cinquièmement, nous devons dissuader les États de prendre des mesures unilatérales qui pourraient être perçues comme non conformes aux traités existants ou qui menacent les principes de la sécurité légitime de tous.

Sixièmement, nous devons prévenir l'armement de l'espace, plutôt que de devoir recourir plus tard à des mesures de contrôle des armes ou de désarmement.

Septièmement, nous devons permettre à la Conférence du désarmement de commencer à travailler, au sein de comités spéciaux dotés de mandats appropriés liés au désarmement nucléaire, sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, à l'espace et aux garanties négatives de sécurité.

Nous sommes prêts à entreprendre des débats approfondis sur chacun de ces éléments, car ils méritent d'être pleinement considérés.

Je voudrais maintenant aborder la question du désarmement en ce qui concerne les armes classiques. Pour ce qui est des mesures de confiance concrètes

dans le domaine des armes classiques, nous avons dit clairement qu'il faut éviter les doubles emplois, tout en tenant compte des directives sur certains aspects déjà convenues et adoptées par consensus au sein de la Commission du désarmement elle-même. Nous espérons faire davantage de progrès à cet égard cette année, par rapport à ce que nous avons pu accomplir l'an dernier. Nous avons participé activement au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue au cours de cette année. Nous espérons que le succès de cette Conférence contribuera à la mise en place de mesures de confiance importantes, qui s'attaqueront au problème des transferts illicites et à son lien étroit avec le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

L'Inde a ratifié tous les Protocoles de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, y compris le Protocole II modifié, qui porte sur les mines terrestres, et le Protocole IV, relatif aux armes à laser aveuglantes. L'universalisation du processus de cette Convention grâce à la signature et à la ratification de ses Protocoles par un plus grand nombre d'États constituerait une mesure de confiance importante dans le domaine des armes classiques. La Conférence d'examen de la Convention, qui aura lieu à la fin de l'année, fournira l'occasion à des pairs d'examiner le processus et l'adhésion à la Convention.

L'Inde a constamment tenté de se fier à des mesures de confiance avec les pays de sa région, dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Inde a été à l'origine de nombreuses mesures de confiance et continuera de poursuivre avec vigueur ses activités dans ce domaine. Le prix qu'il faut payer pour prendre des mesures de confiance pourrait parfois être excessif et menacer de détruire les meilleures intentions. Par conséquent, nous espérons que les débats au sein de notre Groupe de travail permettront d'obtenir rapidement des résultats importants sous la forme de directives concrètes et utiles.

Ma délégation souhaite participer activement aux débats au cours des jours à venir, et espère que nous serons en mesure d'obtenir des résultats importants durant cette session.

**M. Bebars** (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous féliciter sincèrement, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de fond de cette année. Je tiens à dire que nous avons pleinement confiance en votre capacité de diriger les débats durant cette session. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Javad Zarif, pour la manière avisée avec laquelle il a dirigé les débats lors de la précédente session de fond, et à lui exprimer notre reconnaissance. Je souhaite aussi féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

L'Égypte accorde une importance particulière aux séances de la Commission du désarmement, qui est l'un des éléments du dispositif de désarmement qui élabore des directives qui contribueront aux efforts de désarmement et à la non-prolifération. Les travaux de la Commission cette année revêtent une importance particulière, étant donné qu'il s'agit de la deuxième session qui porte sur le cadre particulier des directives concernant les moyens de parvenir au désarmement nucléaire, ainsi que sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ainsi, on a commencé à négocier cette année l'élaboration de directives qui pourraient être adoptées l'an prochain, en tenant compte des vues différentes que les États ont présentées lors de la session de 2000.

Tout d'abord, j'aborderai la question du désarmement nucléaire, qui est la principale priorité dans les efforts de désarmement, comme l'indiquait le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette priorité continuera de dominer nos travaux jusqu'à ce que nous arrivions à éliminer complètement les armes nucléaires. Même si l'intitulé du point de l'ordre du jour portant sur le désarmement nucléaire, dont nous discutons dans le cadre des travaux de la Commission, a un caractère très général, nous espérons que ce sujet sera examiné dans le même esprit que celui qui a régné au cours de la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Cet esprit a conduit à l'adoption d'un Document final contraignant globalement les États dotés d'armes nucléaires à parvenir au désarmement nucléaire, tout en soulignant la nature spécifique de la situation au Moyen-Orient. Les armements nucléaires et d'autres armes de destruction massive constituent une menace pour l'humanité. La logique impose donc d'intensifier

les efforts internationaux afin de préparer la voie à la mise au point des mécanismes nécessaires à l'élimination complète de ce danger – un cadre international qui devrait être à la hauteur de cette menace.

Nous pensons donc que la Conférence du désarmement doit être activée, car elle constitue le seul mécanisme de négociations consacré aux questions de désarmement. La Commission du désarmement devrait également adopter des directives claires dont l'objectif est l'élimination complète des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Elle devrait aussi s'attacher à assurer l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et veiller à ce que les cinq États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité.

Au plan régional, des efforts particuliers en vue du désarmement nucléaire constituent une entreprise fondamentale qui complète les efforts déployés au niveau international pour parvenir au désarmement nucléaire. Ces initiatives ont pour but d'éliminer complètement les armes nucléaires et de soustraire le monde aux dangers qui y sont associés. Les États de notre région, le Moyen-Orient, se sont engagés à atteindre ce noble objectif en adhérant au TNP, ce qui indique que nous renonçons clairement à l'option nucléaire et que nous avons l'intention de débarrasser notre région de ce type d'armes. Cela illustre également l'engagement de nos États à faire passer ces efforts du niveau régional au niveau mondial afin de libérer le monde des armes nucléaires. Seul Israël entrave de tels efforts en continuant de vouloir conserver son option nucléaire et en refusant d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties globales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). C'est pourquoi la sixième Conférence d'examen du TNP a dû exprimer dans son Document final adopté par consensus, la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties globales de l'AIEA, afin que le Moyen-Orient dans son ensemble adhère au Traité.

Ceci a été réitéré à une majorité écrasante de 157 voix lorsque la résolution spéciale sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, la résolution 55/36, a été adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session ordinaire. Cette résolution comportait un nouveau paragraphe, le paragraphe 2, qui

« Réaffirme qu'il est important qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de parvenir à l'objectif de l'adhésion de tous les États de la région au Traité ».

L'Égypte est très attachée à la réalisation des objectifs et au respect des principes de la non-prolifération nucléaire au Moyen-Orient et dans le monde. Elle comprend aussi que la menace d'une prolifération nucléaire dans la région constitue un problème urgent auquel il faut remédier au plus vite. À cet égard, nous aimerions souligner les efforts et les initiatives entrepris par l'Égypte pour éliminer les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Depuis 1974, l'Égypte a notamment présenté des projets de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, projets qui ont été adoptés par consensus par l'Assemblée générale depuis 1980. En outre, chaque année et ce, à une majorité écrasante, l'Assemblée générale adopte une résolution visant à mettre fin à la prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Cette résolution a été développée plus avant au cours de la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Parallèlement à ces efforts, en avril 1990, le Président Mohamed Hosni Mubarak a pris une initiative spéciale visant à débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive et de leurs systèmes de vecteurs afin d'éliminer les dangers associés à ce type d'armes. Il s'agissait là d'une extension naturelle de l'initiative de l'Égypte visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. C'est pourquoi l'Égypte s'est félicitée de la proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies visant à convoquer une conférence internationale consacrée aux moyens permettant d'éliminer les dangers nucléaires. L'Assemblée générale a approuvé cette proposition en adoptant la résolution 54/282.

En 1998, à la suite de la proposition du Secrétaire général, l'Égypte a pris l'initiative d'organiser une conférence internationale en vue d'examiner les moyens de débarrasser le monde des armes nucléaires dans des délais précis. Dans le cadre des efforts menés par l'Égypte pour parvenir au désarmement nucléaire, et afin de définir les conditions préalables essentielles

en la matière, au cours des trois dernières années, les États d'une nouvelle coalition – Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, et Suède – ont présenté à l'Assemblée générale des projets de résolution intitulés « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour », projets qui ont été adoptés et qui reflètent la philosophie des États de la coalition. Dans ces résolutions, l'Assemblée générale souligne clairement l'obligation pour les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer toutes les armes nucléaires et de prendre des mesures pratiques pour assurer rapidement l'universalité du TNP.

Les mesures de confiance sont une des grandes questions auxquelles nous accordons une importance particulière. Bien que la Commission du désarmement ait examiné la question des armes classiques, nous estimons néanmoins qu'il faut réexaminer de nombreux points si nous espérons parvenir à des directives concertées sur cette question. Parmi les éléments à réexaminer, il faut voir dans quelle mesure le Registre des armes classiques des Nations Unies a effectivement réussi à créer un climat de confiance au cours des dernières années. À cet égard, l'Égypte regrette qu'en 2000, le Groupe d'experts gouvernementaux du Registre des armes classiques n'ait pas pu élargir la portée du Registre afin d'y inclure les dotations et les achats militaires liés à la production nationale. Nous déplorons également qu'il n'ait pas été possible d'inclure les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, ce qui va à l'encontre du dispositif de la résolution 46/36 L, portant création du Registre.

Cet échec met en lumière l'ornière dans laquelle est plongé le travail autour du Registre, et son inutilité, sous sa forme actuelle, comme moyen efficace de renforcement de la confiance et d'alerte rapide. Il faut étendre la portée du Registre pour qu'il couvre toutes les catégories d'armes sans critères sélectifs, d'autant plus que l'expérience de ces dernières années a montré que le Registre – qui ne contient que sept catégories d'armes classiques – n'attirera pas une participation internationale. De nombreux pays ne considèrent pas que le Registre puisse répondre, étant donné sa portée limitée, à leurs besoins en matière de sécurité. Aussi, son succès futur dépendra-t-il du souhait de la communauté internationale de renforcer davantage la confiance et la transparence.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter vivement, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement à sa session de 2001. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau. J'espère sincèrement que nous pourrons, dans nos délibérations, progresser par rapport aux acquis de la session de l'année dernière. Je puis vous assurer du plein appui de ma délégation et de sa détermination à coopérer à la réussite de cette session.

J'aimerais faire part des points de vue de ma délégation sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session. Je commencerai par les moyens de parvenir au désarmement nucléaire.

Il y a à peu près un an, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont mis d'accord, à New York, sur un Document final qui contenait les mesures pratiques permettant de faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires. C'est une réalisation remarquable, surtout si nous considérons le climat peu propice qui régnait alors au plan international en matière de sécurité. C'est une preuve évidente de ce que tous les États parties au TNP sont réellement attachés à la concrétisation du programme de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

L'accord sur les mesures pratiques figurant dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP représente l'aune à laquelle nous mesurons tous les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire. L'élimination totale des armes nucléaires ne peut se faire que par la mise en oeuvre de ce type de mesures concrètes. Sur la base de l'accord conclu à la Conférence d'examen du TNP, le Japon, avec l'Australie, a présenté à l'Assemblée du Millénaire, l'année dernière, un nouveau projet de résolution, intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires », qui a réaffirmé la teneur du Document final et montré la voie à suivre vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il a été adopté avec l'appui de 155 États Membres.

Je voudrais souligner certaines des mesures concrètes immédiates énumérées comme priorités par cette résolution. Premièrement, en ce qui concerne l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la résolution a fixé l'échéance de 2003 pour son entrée en vigueur. Nous prions instamment les 13 États dont la ratification est

encore requise pour son entrée en vigueur de ratifier ce Traité dans les plus brefs délais.

Le Japon, pour sa part, a appelé sans relâche à la ratification du Traité au sein des pays concernés, et ce par l'intermédiaire de mesures comme l'envoi de missions de haut niveau pour discuter de la question. Nous avons également travaillé d'arrache-pied, à Vienne, avec les autres États, en tant que coordonnateur de la deuxième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui se tiendra ici au Siège de l'ONU en septembre prochain. Depuis la première Conférence d'octobre 1999, 24 pays, dont cinq dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, ont déposé leurs instruments de ratification; six l'ont signé; ce qui porte à 75 le nombre de pays qui l'ont ratifié sur 160 signataires, y compris les 31 dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur. Nous attachons une grande importance au succès de la prochaine Conférence. Toute la communauté internationale devrait saisir cette occasion pour donner vie à cet instrument historique.

Deuxièmement, la Conférence du désarmement devrait entamer sans délai les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires. Le Japon aimerait voir les négociations achevées d'ici 2005, comme le demande l'Assemblée générale dans la résolution parrainée par l'Australie et le Japon. À cet égard, il est regrettable que la Conférence du désarmement reste dans l'impasse faute d'accord sur le programme de travail. Il faut que cette année, nous enregistrons des progrès. Nous ne pouvons nous permettre de voir la crédibilité de la Conférence érodée davantage.

Le Japon tient à faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir la dynamique politique encouragée par la Conférence d'examen du TNP. Avec les pays intéressés, le Japon envisage actuellement de faire des contributions concrètes à l'appui des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, suite à l'excellente réunion sur la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles organisée par l'Allemagne et l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement à Genève le mois dernier.

Troisièmement, la réduction des armements stratégiques offensifs des États-Unis et de la Russie est

également d'une importance critique. La résolution du Japon et de l'Australie reconnaît également que l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires exigera que les États dotés de telles armes prennent de nouvelles mesures, notamment la poursuite du processus de désarmement nucléaire au-delà de START III et des réductions plus substantielles des armes nucléaires par tous les États dotés de telles armes, à titre unilatéral ou par voie de négociation.

Malheureusement, le processus est maintenant dans l'impasse et le problème de la stabilité stratégique entrave la reprise immédiate du processus. La prolongation du différend sur cette question aura pour résultat une stagnation continue en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Nous espérons vivement que les États dotés de l'arme nucléaire trouveront une solution assez rapidement grâce à un renforcement du dialogue.

J'en viens maintenant à la question des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Dans les discussions sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, nous ne saurions oublier l'importance du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'une des rares mesures mises en oeuvre au niveau mondial. Depuis que nous avons présenté en 1991, avec l'Union européenne à l'époque, la résolution pour l'établissement de ce mécanisme, nous avons suivi avec grand intérêt l'évolution de ce système. Nous avons accueilli plusieurs ateliers d'experts à Tokyo et nous avons également encouragé par des contacts bilatéraux, une participation plus large au Registre. Nous sommes heureux de voir que, depuis l'année dernière, 92 pays ont fourni des données au Registre. Toutefois, le nombre de pays participants est loin d'être satisfaisant. Nous tenons à insister sur l'importance d'une participation plus large à ce mécanisme.

Dans la région Asie-Pacifique, les mesures de confiance commencent à jouer un rôle plus important qu'auparavant grâce au renforcement des contacts bilatéraux et à diverses instances. L'une des réalisations importantes de la région est l'établissement du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, lequel a cherché, ces dernières années, à renforcer la confiance en publiant, notamment, des prévisions annuelles en matière de sécurité, en présentant des documents sur la politique en matière de défense ou en encourageant les pays à communiquer des données au Registre des armes

classiques des Nations Unies. En outre, des discussions franches et ouvertes se sont tenues lors de réunions de haut niveau sur plusieurs questions de sécurité névralgiques. L'émergence d'une tradition d'échanges de vue francs dans cette région est un processus indispensable pour arriver à des mesures de confiance parmi ces nations. À la dernière session, nous avons présenté un document de travail qui comporte ces thèmes en ce qui concerne le FRA.

Depuis le début de cette année jusqu'à aujourd'hui, nous avons été témoins de plusieurs événements régionaux significatifs liés aux mesures de confiance. Un exemple en est le séminaire du FRA sur les mesures de confiance en matière de transferts d'armes classiques, qui a été organisé par le Gouvernement royal du Cambodge et coparrainé par le Canada et le Japon, à Phnom-Penh en février dernier. Un autre exemple est la conférence sur les mesures de confiance entre la Corée et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), tenue à Séoul le mois dernier et organisée conjointement par la République de Corée et l'OSCE. Ces événements nous ont donné une bonne occasion de réitérer l'importance des mesures de confiance dans la région.

La question des armes légères et de petit calibre est également liée aux mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, un projet de programme d'action a été discuté et certaines mesures de confiance ont été proposées. Notre délégation espère que les débats qui ont lieu à la Commission du désarmement enrichiront le processus préparatoire de la Conférence sur les armes légères. Nous espérons également qu'une issue heureuse de la Conférence contribuera à la poursuite de nos discussions l'an prochain. À cet égard, le Japon aimerait renouveler son engagement à travailler dur pour assurer la réussite de la Conférence en juillet prochain.

Enfin, nous voudrions exprimer nos remerciements à Mme Gabriela Martinic, Présidente du Groupe de travail II, de nous avoir fourni son document officieux à l'avance. Notre délégation considère qu'il s'agit d'un très bon départ pour la discussion à venir. Ma délégation attend avec intérêt de participer à des débats animés au cours des jours à venir.

**M. Hu Xiaodi** (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter au nom de la délégation chinoise pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement à la présente session. Je suis convaincu que, grâce à votre sagesse et à votre expérience diplomatique, vous mènerez à bien les travaux de la présente session. La délégation chinoise collaborera pleinement avec vous, avec le Bureau et avec les autres délégations. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier M. Javad Zarif, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Iran, pour la contribution qu'il a apportée en tant que Président de la Commission du désarmement à la dernière session.

L'humanité est entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle. À l'heure actuelle, la situation internationale s'achemine dans l'ensemble vers la détente. La paix, la coopération et le développement sont l'aspiration commune de la communauté internationale et cette quête est la tendance générale de notre époque. Cependant, il existe toujours un certain nombre de dangers cachés en matière de sécurité internationale. La mentalité de la guerre froide, l'hégémonie et les politiques fondées sur la puissance disparaissent difficilement. La tendance à obtenir la sécurité absolue en prenant un avantage militaire est en hausse. En raison de différends territoriaux, de conflits ethniques et de divergences religieuses, certains pays souffrent de troubles politiques et d'agitation sociale, et certaines régions sont en proie à des conflits dévastateurs.

Au début du nouveau millénaire, les pays marquent un intérêt plus soutenu pour la paix durable et le développement commun de l'humanité, et désirent de nouveaux concepts et moyens de promouvoir la sécurité internationale qui reflètent la tendance de notre époque. Dans le monde d'aujourd'hui, la sécurité est mutuelle et indivisible. Aucun pays ne peut exister en étant complètement isolé de la communauté internationale et aucun pays ne peut non plus répondre complètement à toutes ses préoccupations de sécurité par ses propres moyens. Tout en recherchant sa propre sécurité, un pays doit se demander si les mesures qu'il prend contribuent à augmenter la sécurité commune de tous les pays. Une véritable sécurité pour un pays ne peut être obtenue que si elle est construite sur la base d'une sécurité universelle et d'une large coopération internationale. La supériorité militaire ne garantit jamais la sécurité. Agir unilatéralement aux dépens de

la sécurité des autres pays ne mène qu'à une plus grande insécurité.

La Chine préconise donc la création d'un nouveau concept de sécurité axé sur la confiance mutuelle, le profit mutuel, l'égalité, la coopération et le règlement des différends par le dialogue. En Chine, nous croyons que rechercher la sécurité absolue pour soi-même par le biais d'alliances militaires renforcées et d'une course aux armements intensifiée ne cadre pas avec l'esprit de notre époque et ne mènera jamais à une sécurité véritable. Ce n'est que lorsque la confiance mutuelle est renforcée par des consultations et par le dialogue sur un pied d'égalité à la recherche de la sécurité commune que la paix et la stabilité peuvent être vraiment maintenues.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la Commission du désarmement et a soutenu ses efforts continus pour promouvoir la paix internationale, la maîtrise des armements et le désarmement. La délégation chinoise est d'avis que le rôle positif de la Commission du désarmement dans la formulation des directives pour la maîtrise mondiale des armements est irremplaçable. Dans la situation actuelle, cette tribune doit être renforcée. Nous continuerons à contribuer au succès de la Commission par une attitude constructive.

Le désarmement nucléaire est un point important de l'ordre du jour de la Commission du désarmement. La délégation chinoise croit que les efforts visant au désarmement nucléaire international vont maintenant prendre un tournant décisif, et les perspectives sont préoccupantes. Jusqu'ici, la Conférence du désarmement à Genève n'est pas encore parvenue à un accord sur un programme de travail. Cela a laissé le processus de désarmement nucléaire multilatéral dans une impasse depuis plusieurs années. START II doit encore être mis en oeuvre et les négociations pour START III semblent être un objectif lointain. Le processus de désarmement nucléaire bilatéral entre la Russie et les États-Unis est donc à l'arrêt.

Il faut souligner que le noeud de l'affaire se situe dans la tentative d'un certain pays, qui cherche une sécurité absolue, de persévérer dans la mise en place d'un système national de défense antimissile couvrant l'ensemble de son territoire, et d'introduire des armes dans l'espace sur la base de la supériorité de ses capacités économiques, scientifiques et technologiques. La délégation chinoise croit que cela perturbera

énormément les fondements du désarmement nucléaire et empoisonnera l'environnement sécuritaire de telle manière que le désarmement nucléaire ne pourra plus progresser. Cela aura donc de lourdes conséquences.

D'abord, c'est par nature une forme déguisée d'augmentation unilatérale du nombre des armements nucléaires qui entravera sérieusement le processus international de maîtrise des armements et de désarmement et qui pourrait même déclencher un nouveau tour de la course aux armements. Un équilibre des forces relativement stable entre les grands pays, et un équilibre stratégique mondial basé là-dessus, sont les préalables à des progrès dans le processus international de maîtrise des armements et de désarmement. Le pays concerné, qui possède un arsenal nucléaire à la pointe et les armes classiques les plus sophistiquées au monde, poursuit une politique de dissuasion nucléaire basée sur le recours en premier à l'arme nucléaire. Ainsi, une défense nationale antimissile deviendra un multiplicateur d'armes offensives pour ce pays. Cela ne ralentira pas seulement sérieusement le processus de désarmement nucléaire entre la Russie et les États-Unis, et même le processus mondial; cela va également rendre futile toute initiative pour réduire les armes nucléaires offensives.

Deuxièmement, cela va gravement rompre la stabilité et l'équilibre stratégique mondial et miner la confiance mutuelle et la coopération entre les grands pays. Pour développer et déployer un système national de défense antimissile, on doit sortir du Traité sur la défense antimissile balistique. D'accord, le Traité était un produit de la guerre froide. Cependant, comme tous les autres traités de contrôle des armements, il reflète le caractère interdépendant des liens de sécurité entre les parties. Cette interdépendance n'a pas disparu avec la fin de la guerre froide; au contraire, elle est devenue plus forte à l'ère de la mondialisation.

Troisièmement, cela nuira certainement beaucoup au régime international de non-prolifération et aux efforts y relatifs. Nous ne devons pas oublier que la prolifération des armes de destruction massive et des missiles est un problème mondial très complexe qui ne peut être réglé que grâce à une coopération à l'échelle mondiale. La mise en place d'un système national de défense antimissile n'améliorera pas la situation à cet égard. Au contraire, il sapera les bases du régime international de non-prolifération et entraînera une

nouvelle prolifération de missiles, ce qui compliquera davantage la situation.

Quatrièmement, ce système entraînera une domination du facteur militaire dans les relations internationales, au détriment de la paix et de la sécurité internationales. Une fois qu'un pays dispose d'un bouclier solide, quelle qu'en soit l'efficacité, il est davantage porté à agir unilatéralement et à recourir ou à menacer de recourir à la force pour régler des différends internationaux. Cela aura donc pour conséquence d'accroître l'instabilité dans le monde.

Cinquièmement, l'introduction en Asie et dans le Pacifique d'un système de défense contre les missiles de théâtre dans le cadre d'un système national de défense antimissile ne favorisera pas la paix et la sécurité dans la région. Récemment, des efforts concertés déployés par les pays concernés ont donné de bons résultats, et certains foyers de danger dans la région se sont apaisés, la situation régionale s'est détendue et, en particulier, le processus de paix dans la péninsule coréenne a connu une percée historique. Un système de défense contre les missiles de théâtre dans cette région ne peut être qu'un nouveau facteur de complications et d'affrontement, et irait à l'encontre des progrès susmentionnés.

En ce qui concerne le désarmement, la Chine défend depuis fort longtemps les idées suivantes. Les pays ayant les arsenaux nucléaires les plus importants doivent les réduire de façon irréversible et à grande échelle. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires, et ce quel que soit le moment ou les circonstances, et doivent négocier afin de conclure un traité international à cet égard. Les États dotés d'armes nucléaires doivent retirer les armes nucléaires qu'ils ont déployées à l'étranger et les ramener sur leur propre territoire, et renoncer à la politique et à la pratique du partage nucléaire et du parapluie nucléaire.

Nous nous félicitons de la réduction des armes nucléaires effectuée respectivement par les États-Unis et la Russie, par l'entremise d'accords bilatéraux ou d'actions unilatérales. Toutefois, il convient de souligner que la réduction d'armes nucléaires excessives ou ayant une surpuissance de destruction, pour une raison ou une autre, et leur transfert dans des réserves soi-disant inactives, qui font l'objet d'un entretien constant, ne sont en fait qu'une rationalisation

de la structure de ces forces nucléaires. Il ne s'agit pas réellement de désarmement nucléaire. Il faut corriger de tels actes.

La Chine a toujours prôné une interdiction complète et une destruction totale des armes nucléaires, et a ainsi apporté une contribution exceptionnelle à la cause internationale du désarmement nucléaire. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine ne s'est jamais soustraite à ses responsabilités et obligations en matière de désarmement nucléaire. La Chine a fait preuve d'un maximum de retenue dans la mise au point d'armes nucléaires. Parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires, la Chine a le plus petit arsenal nucléaire, mais elle est la première à s'être engagée à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires. La Chine dispose d'une force nucléaire petite mais efficace, et son unique et ultime objectif est la légitime défense.

La Chine a participé activement aux négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et a été parmi les premiers États à le signer. Le Traité a été présenté à l'Assemblée populaire nationale, l'organe législatif le plus élevé de la Chine, où il sera débattu. La Chine appuie la négociation et la conclusion d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans l'espoir que la Conférence du désarmement, conformément aux dispositions du document final de la Conférence de 2000 des Parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, conviendra rapidement d'un programme de travail complet et équilibré sur les trois principaux domaines du désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, en vue d'entreprendre la négociation d'un tel traité.

La Chine comprend les aspirations à une plus grande transparence d'un grand nombre d'États non dotés d'armes nucléaires, car nous estimons que la mise en oeuvre de certaines mesures de transparence, comme partie intégrante des efforts en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires, est nécessaire. Mais il doit être clair que des divergences énormes existent entre les États dotés d'armes nucléaires concernant leur stratégie nucléaire, leurs forces nucléaires et les conditions de sécurité dans lesquelles ils se trouvent. À cet égard, il faut permettre aux pays de prendre des mesures de transparence différentes à différents stades, en tenant compte du fait qu'il faut maintenir l'équilibre

et la stabilité stratégiques, et que la sécurité des pays doit demeurer intacte.

La délégation chinoise estime qu'un régime international de non-prolifération renforcé et consolidé est un moyen efficace de prévenir la prolifération nucléaire et de promouvoir le désarmement nucléaire. Par conséquent, nous demandons instamment aux pays concernés de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou d'accéder au TNP dès que possible.

La Chine estime que la mise en place de mesures de confiance concrètes et réalisables dans le domaine des armes conventionnelles est très importante pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales, l'apaisement des tensions régionales et la promotion d'une évolution saine de la cause du désarmement et du contrôle des armes. Dans ce contexte, nous appuyons et accordons de l'importance à la création et à la mise en place de mesures de confiance concrètes et réalisables dans le domaine des armes classiques.

Ces dernières années, la Chine a travaillé en vue d'améliorer les relations de bon voisinage et d'amitié avec les pays voisins. La Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, dans le cadre des Cinq de Shanghai et en se consultant et en coopérant sur un pied d'égalité, ont signé un Accord sur les mesures de confiance sur le plan militaire dans les zones frontalières et un Accord sur la réduction des forces militaires dans les zones frontalières. Ces Accords peuvent servir d'exemple à la communauté internationale pour ce qui est d'explorer de nouvelles démarches en matière de sécurité. Nous avons toujours appuyé le dialogue et la coopération au sein du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et avons participé activement à des projets liés aux mesures de confiance et avons accueilli de tels projets avec succès. La Chine a également signé avec l'Inde un Accord relatif aux mesures de confiance dans le domaine militaire, concernant le contrôle réel des zones frontalières sino-indiennes, ainsi qu'un Accord relatif à la paix et à la tranquillité le long de la ligne de contrôle effectif dans les zones frontalières sino-indiennes.

La délégation chinoise se félicite des mesures de confiance et autres mesures prises au cours des dernières années par d'autres régions et pays dans le domaine des armes classiques. Nous estimons que ces mesures contribuent à accroître la compréhension et la

confiance mutuelles et à établir des relations internationales saines et stables, ce qui favorise la paix et la stabilité mondiales. Entre-temps, nous estimons également que la mise en place de mesures de confiance doit tenir compte des différences régionales, des conditions réelles et d'autres facteurs précis. Même s'il est nécessaire de tirer parti de l'expérience des autres, il est encore plus important d'adhérer aux principes qui consistent à veiller à ce que les mesures de confiance correspondent aux conditions actuelles dans la région et à rechercher un compromis tout en mettant de côté les différences. Les pays ne doivent pas reprendre aveuglément les mesures de confiance d'autres régions ou pays; et il n'est pas approprié que certains pays tentent de pointer du doigt d'autres pays ou régions ou de leur imposer des mesures de confiance.

En vue de mettre en place des mesures de confiance concrètes et réalisables dans le domaine des armes classiques, la délégation chinoise souhaite travailler de concert avec d'autres membres de la communauté internationale et faire les propositions suivantes.

Premièrement, les pays, les puissances militaires et, surtout, les groupes militaires doivent respecter strictement les buts et principes de la Charte, et de ce fait, cesser de s'ingérer dans les affaires internes d'autres pays par l'emploi ou la menace d'emploi délibéré de la force. On créerait ainsi, à notre avis, le climat de sécurité internationale nécessaire pour la mise en place de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

Deuxièmement, l'amélioration du climat de sécurité internationale, le maintien de l'équilibre et de la stabilité stratégiques et la garantie que la sécurité de tous sera intacte doivent être les préalables et les fondements de toutes les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

Troisièmement, il faut bien comprendre que le domaine des armes classiques est étroitement lié aux autres domaines du désarmement. Tout complot ou toute tentative visant à armer l'espace ou à créer une course aux armements dans l'espace, aura certainement de graves répercussions et nuira à toutes les initiatives cherchant à créer des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

Quatrièmement, il faut promouvoir une nouvelle notion de sécurité axée sur la confiance et les

avantages mutuels, l'égalité et la coopération. Les principes de souveraineté et de volontarisme doivent être respectés et il faut mettre en oeuvre une politique de progrès graduel allant des points les plus faciles aux plus difficiles. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra asseoir de bonnes bases pour l'établissement de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques partout dans le monde.

Cinquièmement, il faut faire obstacle à toute tentative d'expansion militaire et de renforcement des alliances militaires sous prétexte d'établir des mesures de confiance. Il faut également rejeter toute démarche qui, sous prétexte d'échanges commerciaux militaires, ne tienne pas compte de faits universellement reconnus et sape la souveraineté et l'intégrité territoriale d'autres pays.

Le maintien de la paix mondiale et de la stabilité régionale sert au plus haut point les intérêts fondamentaux et à long terme de 1,2 milliard de Chinois. Au cours de ce siècle, la plus grande tâche de la Chine sera essentiellement axée sur le développement économique et sur l'amélioration continue des moyens d'existence de son peuple. À cette fin, la Chine suivra sans faillir une politique étrangère indépendante en faveur de la paix, consolidera ses bonnes relations de coopération avec d'autres pays, oeuvrera en faveur d'un environnement international pacifique à long terme et d'un bon environnement général ainsi que d'une paix durable et d'une sécurité commune pour tous les pays du monde.

**M. Li Hyong Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à sa présente session. Je pense que sous votre direction avisée, nous mènerons à bien nos délibérations sur tous les points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

L'humanité entière souhaite depuis longtemps que notre planète connaisse une paix durable et cela est essentiel pour l'établissement de relations internationales justes. Les pays et les peuples épris de paix et opposés à la guerre, ont fait du désarmement nucléaire une tâche essentielle à la réalisation d'une paix mondiale permanente, et ils ont déployé des efforts considérables en vue de parvenir à un désarmement nucléaire général.

En particulier, l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement pendant le Sommet du Millénaire en vue d'achever l'élimination des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, a été une mesure importante en faveur des efforts mondiaux de désarmement.

Les États non dotés d'armes nucléaires exigent que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas recourir à ces armes contre eux, qu'ils présentent un calendrier pour l'élimination de toutes les armes nucléaires et qu'ils le mettent en pratique aussi rapidement que possible.

Néanmoins, en ce nouveau siècle, la question du désarmement nucléaire pose plus que jamais auparavant davantage de défis difficiles à relever.

La nouvelle administration des États-Unis, faisant fi des exigences inhérentes à notre époque, est en passe d'adopter une politique de domination mondiale fondée sur les armes nucléaires.

Les États-Unis, insistant sur le rôle absolu des armes nucléaires, tentent, par tous les moyens, de mettre en place un système national de défense antimissile que la communauté internationale dénonce et rejette avec force.

Cette tentative de la part des États-Unis crée un danger considérable : non seulement les efforts mondiaux en faveur du désarmement et de la paix risquent ainsi d'être vains, mais cela peut aussi déclencher une nouvelle course aux armements nucléaires. Tant que les États-Unis continuent sans relâche de mener une politique hégémonique, le désarmement nucléaire tant voulu par l'humanité ne deviendra jamais une réalité. Nous estimons donc qu'il ne faut jamais tolérer une telle politique hégémonique qui représente actuellement un obstacle majeur au processus de désarmement.

À la suite du sommet historique de Pyongyang et de l'annonce, le 15 juin 2000 de la Déclaration conjointe Nord-Sud, les aspirations à la réconciliation, à l'unité et à la réunification ont pris une ampleur sans précédent dans la péninsule coréenne. C'est également une évolution dont la majorité absolue des États Membres de l'Organisation des Nations Unies se félicite et encourage.

Toutefois, nous assistons à des manoeuvres tendant à revenir sur cette évolution positive, manoeuvres qui se font de plus à découvert. La ligne

politique dure adoptée par les États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée en fournit un bon exemple.

À cet égard, il convient de noter que la nouvelle administration des États-Unis nous attaque de façon injustifiée afin de trouver des prétextes pour mettre en place ce système national de défense antimissile.

Afin de mettre ce système en pratique, les États-Unis continuent de qualifier la République populaire démocratique de Corée d'État hors-la-loi, disant que nos missiles constituent une menace, ce qui n'est pas le cas. Il s'agit là d'un sophisme éhonté consistant à faire passer des vessies pour des lanternes.

La République populaire démocratique de Corée a clairement fait savoir à l'administration Clinton qu'elle était disposée à se mettre d'accord sur des solutions négociées quant à la question des missiles dans l'intérêt des deux parties. Notre position à ce moment-là était la suivante.

Premièrement, nous avons oeuvré à la mise en place d'une rampe de lancement de satellite uniquement à des fins pacifiques, et si les États-Unis garantissaient qu'ils lanceraient notre satellite gratuitement, nous n'aurions pas à le faire.

Deuxièmement, nous exportons des missiles à des fins commerciales seulement, et en conséquence, si on nous garantissait des compensations en nature, nous cesserions d'en exporter.

Troisièmement, si les États-Unis renonçaient à leur politique hostile vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée, nous arrêterions la mise au point de tous les missiles ayant plus d'une certaine portée.

Notre position a été officiellement clarifiée et discutée lors de la visite en République populaire démocratique de Corée de l'ancien Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Albright, et un accord devait enfin être conclu au sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. C'est la preuve de notre sincérité et de notre bonne volonté.

Toutefois, pour d'autres raisons, le Président des États-Unis de l'époque ne s'est pas rendu à Pyongyang, et l'Administration actuelle des États-Unis refuse de poursuivre ce processus.

Compte tenu de la position de l'Administration des États-Unis sur la mise en place effective du système national de défense antimissile, on comprend très clairement pourquoi elle évite de régler avec nous la question des missiles, et on voit bien qui se comporte en hors-la-loi, au vrai sens du terme.

Il est inutile de faire d'autres remarques pour expliquer que les États-Unis ont en fait une autre intention en ce qui concerne ce système national de défense antimissile. La mise en place du système national de défense antimissile par les États-Unis n'a donc rien à voir avec nous.

Mais tant que les États-Unis continueront de s'en prendre à nous pour justifier leur système national de défense antimissile, nous n'aurons d'autre choix que de prendre des contre-mesures.

Étant donné que les États-Unis tentent de mettre en place leur système national de défense antimissile en nous accusant de manière injustifiée et en défiant l'opposition internationale, nos contre-mesures ne seront donc limitées par rien.

Nos contre-mesures n'auront aucune limite quant à leur ampleur et à leur portée, et nous disposons du potentiel, de la capacité et de la volonté nécessaires, même si cela entraîne une course aux armements entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et si tous les autres accords sont éliminés, nous n'aurons pas grand-chose à perdre.

Nous ferons tous les efforts voulus en faveur de la paix future en Corée, en Asie et dans le reste du monde, mais nous ne tolérerons jamais une quelconque tentative d'imposer la paix de façon unilatérale et injuste.

**M. Lee Ho-jin** (République de Corée) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, vous transmettre les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de la Commission du désarmement des Nations Unies à sa présente session. Nous sommes convaincus que sous votre conduite avisée la session sera couronnée de succès. Nous voudrions aussi remercier par votre entremise le Président sortant des efforts inlassables qu'il a consacrés au succès des travaux de la Commission. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, de son éloquente déclaration liminaire.

La Commission du désarmement joue un rôle important en tant qu'organe délibérant en matière de désarmement. Au fil des ans, la Commission a élaboré des directives permettant une action commune sur de nombreuses questions. Cette année, nous reprenons nos délibérations sur deux questions de l'ordre du jour : les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ma délégation espère que nous allons progresser dans la formulation de directives sur ces deux questions.

Je voudrais maintenant aborder la question des moyens de parvenir au désarmement nucléaire. La question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération figure depuis des dizaines d'années au premier rang des priorités du programme de désarmement de diverses instances multilatérales, les armes nucléaires continuant d'être une source de préoccupation pour la communauté internationale. Ces dernières années, nous avons enregistré des progrès mais aussi des reculs en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

L'un des événements les plus notables est la Conférence de 2000 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle a abouti au renouvellement de l'engagement collectif des 187 États parties au Traité, qui est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. Le Document final global, adopté par consensus, a abordé franchement les questions importantes, comme le désarmement nucléaire, le respect et l'universalité du Traité et le renforcement du processus d'examen.

Ce qui est plus important, les États dotés de l'arme nucléaire ont accepté sans équivoque l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, en vue de parvenir à terme au désarmement nucléaire, en passant par un certain nombre de mesures concrètes d'application systématique et progressive de l'article VI du Traité. Il reste maintenant à traduire cet engagement en actes.

Le travail de la Commission du désarmement doit consolider les résultats de la Conférence d'examen du TNP et compléter les efforts déployés au sein d'autres instances de désarmement pour poursuivre le désarmement nucléaire. Nous savons tous pertinemment que le désarmement nucléaire est une question hautement politique. Cela ressort à l'évidence

des statistiques de vote de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur lesquelles on n'a pas pu dégager un consensus, ainsi que de l'adoption de résolutions contradictoires. Compte tenu de la complexité et du caractère délicat du processus de désarmement nucléaire, ma délégation estime qu'une approche pragmatique et graduelle du désarmement nucléaire est requise.

En outre, ma délégation estime que les États dotés de l'arme nucléaire peuvent renouveler leurs efforts pour réduire leurs arsenaux nucléaires, notamment par le processus START, et pour accroître la transparence. Nous appuyons également l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous saluons à cet égard la Conférence de haut niveau en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète, prévue à New York en septembre prochain. Ma délégation est également d'avis que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles devraient commencer sans délai et sans conditions.

S'agissant du document du Président du Groupe de travail I, nous estimons qu'il aurait pu souligner plus précisément les changements importants survenus dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. Un tel aperçu nous permettrait de mettre en exergue les éléments essentiels pour la partie du document consacrée aux conclusions et aux recommandations.

Je voudrais maintenant aborder les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. L'objectif premier des mesures de confiance est de réduire le risque de conflit armé entre les États en diminuant la méfiance, les malentendus et les mauvais calculs. Les mesures de confiance sont susceptibles, en particulier lorsqu'elles sont appliquées de façon globale, de renforcer notablement la paix et la stabilité et de mener à terme au désarmement, ou de le faciliter.

La Commission du désarmement apporte des contributions de poids à l'élaboration de normes mondiales dans le domaine des armes classiques. Malgré son caractère d'organe délibérant, elle a adopté plusieurs directives : les directives sur la maîtrise des armes classiques en 1999; les directives relatives aux transferts internationaux d'armes, en 1996; et les

directives et recommandations concernant des approches régionales du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale, en 1993. Ma délégation a appuyé toutes ces directives, car elles permettent d'établir des règles de base pour le renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques.

Le Registre des armes classiques des Nations Unies représente un premier pas important vers la transparence dans le domaine des armes classiques. C'est pourquoi nous appuyons la poursuite de cet effort et nous encourageons davantage d'États membres à y participer avec sincérité.

Les mesures de confiance devraient comprendre une multiplicité de méthodes et comporter des dimensions militaires et non militaires. Le non-document du Président du Groupe de travail II peut servir utilement de point de départ à de nouvelles délibérations en la matière. La dissémination incontrôlée d'armes légères et de petit calibre sème la graine de nouveaux conflits et exacerbe les conflits existants, nuisant également gravement aux efforts de renforcement de la confiance entre pays voisins. À cet égard, ma délégation note avec satisfaction que le projet de programme d'action sur les armes légères et de petit calibre comprend certains éléments encourageant les États participants à renforcer la transparence par l'échange d'informations en matière de systèmes de marquage et d'import-export des données.

Je voudrais maintenant attirer l'attention de la Commission du désarmement sur des événements survenus récemment dans notre région, l'Asie.

Je suis très heureux de dire que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la République de Corée ont organisé ensemble une conférence sur l'applicabilité des mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE en Asie du Nord-Est, qui a eu lieu à Séoul il y a deux semaines. Cette conférence a exploré la possibilité de mettre en pratique l'expérience de l'OSCE en Asie du Nord-Est. Son objectif était de renforcer la compréhension de la coopération en matière de sécurité multilatérale dans la région de l'OSCE, ainsi que de se concentrer sur les perspectives d'information et de partage des expériences entre l'OSCE et l'Asie, notamment dans le domaine des mesures de confiance et des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre d'une sécurité complète et commune.

La tenue de la première conférence conjointe OSCE-Corée a été une occasion précieuse, en cette époque de changement du climat de sécurité en Asie du Nord-Est, de renforcer la prise de conscience commune de la nécessité de relever les défis en matière de sécurité par le biais d'une coopération régionale en la matière. Même s'il est possible que le modèle de l'OSCE ne s'applique pas parfaitement à la promotion du renforcement de la confiance dans toutes les parties du monde, il servira sans aucun doute de point de référence utile dont de nombreux et précieux enseignements pourront être tirés. Je suis certain que le résultat que nous avons obtenu grâce à la conférence OSCE-République de Corée sur les mesures de confiance et de sécurité fournira des enseignements précieux pour le processus futur de renforcement de la confiance dans la péninsule coréenne également.

La Commission du désarmement a repris certaines questions très importantes inscrites à l'ordre du jour du désarmement international. En fait, les deux questions dont nous sommes saisis aujourd'hui revêtent une grande importance pour la paix et la sécurité mondiales. J'aimerais réaffirmer que ma délégation jouera un rôle constructif tout au long de nos travaux. Nous coopérerons et appuierons entièrement la Commission dans l'espoir qu'elle pourra apporter des contributions utiles à la promotion de la paix et de la sécurité en élaborant des mesures de confiance concrètes pour une ère nouvelle.

**M. Guani** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, nous vous félicitons pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement à la présente session et nous vous souhaitons plein succès.

La Déclaration du Millénaire a été un appel opportun à oeuvrer pour l'élimination des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. À l'heure actuelle, il est de bon ton de parler d'une « entente stratégique » en guise de justification d'un équilibre nécessaire. Cette conception, plutôt que de viser l'objectif de cette Commission, qui est de trouver les modalités de réaliser une réduction réelle des armements, est une acceptation voilée du détournement vers le secteur militaire de ressources qui devraient être affectées à la coopération économique et sociale, privant par là ces secteurs de ressources pour financer des programmes sociaux dont on a un besoin urgent dans les pays en développement et, aussi, en fait, dans les pays développés.

Au fil du temps qui passe, il est de plus en plus évident que les structures qui sont encore maintenues par la persistance d'une mentalité qui paralyse toute action novatrice dans ce domaine sont devenues obsolètes. La réduction et l'élimination des armes de destruction massive ne peuvent pas être conditionnées à des facteurs étrangers à l'intérêt général de la société, en particulier par ceux qui promeuvent les intérêts nationaux à court terme, au détriment des intérêts des gens vivant sous le niveau minimal acceptable de bien-être.

Il est inconcevable que les armes les plus destructrices jamais créées dans l'histoire de l'humanité continuent encore de rester en alerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et 365 jours sur 365. L'ère nucléaire devrait enfin se terminer. Nous ne pouvons pas traîner cette menace dans le siècle actuel. Les États non dotés d'armes nucléaires – la majorité de la communauté internationale – ne peuvent pas permettre à cette situation de s'éterniser de manière irresponsable.

Le problème du désarmement est manifeste à différents niveaux. Les armes de petit calibre monopolisent une bonne partie de nos efforts dans des négociations pour éliminer le trafic illicite, qui sont dans une phase critique. Nous caressons tous l'espoir d'une conférence couronnée de succès, en juillet à New York, dont les éléments principaux ont été négociés il y a quelques jours à la troisième session du Comité préparatoire. Dans ces négociations, cependant, comme dans d'autres sur le désarmement, nous attendons toujours l'émergence d'un véritable engagement que toutes les grandes puissances militaires devraient vouloir prendre.

Entre-temps, nous, au Marché commun du Sud, avons déjà adopté des mesures concrètes et sommes fiers d'avoir fait des efforts pour déclarer nos pays comme faisant partie d'une zone de paix. Par cela, nous offrons un exemple concret d'une position opposée à toute attitude qui soit une expression de la culture de la violence. C'est avec l'établissement de mesures de confiance adaptées aux réalités régionales que peuvent être atteints des buts qui pourraient paraître moins ambitieux mais qui sont très importants.

Ma délégation est préoccupée par le manque actuel d'accord sur la façon de mettre en place ces mesures. Des modèles qui pourraient convenir à certaines régions ne répondent pas toujours aux besoins

et aux réalités des autres. Ces approches régionales ne doivent pas entraver l'établissement d'un système multilatéral à portée universelle de mesures de confiance, qui est une des contributions tangibles que pourrait faire cette Conférence. À cet égard, nous félicitons la Présidente du Groupe de travail II, Mme Martinic, de l'Argentine, pour ses efforts en vue de rédiger un texte de possibles recommandations et le travail sérieux et constructif qu'elle accomplit afin d'élaborer un texte de base à adopter l'an prochain.

Il importe de souligner que beaucoup a été fait en Amérique latine pour la création de mesures de confiance, et dans l'inventaire des mesures prises par les organes compétents régionaux, il ressort que l'Uruguay en a pris 230 de cette nature.

L'Uruguay ne peut pas ne pas exprimer sa préoccupation concernant le transport maritime de déchets radioactifs à travers l'Atlantique Sud et le Pacifique Sud. Dans un communiqué conjoint du 21 décembre 2000, les Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de l'Uruguay ont exprimé une fois de plus leur préoccupation aux Gouvernements de la France, du Japon et du Royaume-Uni à propos de ces chargements utilisant la route du cap Horn, étant donné la vulnérabilité de nos écosystèmes et la menace que ces chargements constituent pour eux. Cet appel a été réitéré récemment à Santiago à la vingtième réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe de Rio.

Nous devons continuer à travailler dans le contexte des organes internationaux compétents pour renforcer les normes de sécurité du transport des matières radioactives. Ces efforts devraient prendre en considération la non-pollution du milieu marin, l'échange d'information sur les routes choisies, la communication sur les plans d'urgence en cas d'accident, l'engagement de récupérer les matières radioactives en cas de naufrage, et l'importance d'avoir des mécanismes efficaces de responsabilité en vigueur.

**Mme Ibraimova** (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter chaleureusement, pour votre élection et d'exprimer l'espoir que sous votre conduite, nous aurons une session de la Commission constructive et fructueuse.

Le résultat de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000; la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes

légères sous tous ses aspects; et l'ordre du jour de la Commission du désarmement à sa session actuelle nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

En ce qui concerne le problème du désarmement, nous souhaitons mettre l'accent sur les questions liées à la création et au renforcement de zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, l'un des domaines importants sur lesquels nous travaillons au Kirghizstan concerne le processus de mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La Réunion consultative d'experts des pays d'Asie centrale, qui tient régulièrement des réunions sous les auspices des Nations Unies, joue un rôle important dans la réalisation de cette initiative. Ces réunions comprennent la réunion tenue à Bichkek en 1998, qui a beaucoup contribué à définir la forme et la teneur d'un accord futur sur une zone exempte d'armes nucléaires. Nous souhaitons saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation au Secrétaire général adjoint Dhanapala et à tout le Département des affaires de désarmement pour l'aide énorme qu'ils nous apportent. Nous sommes convaincus que la création d'une telle zone sera l'un des moyens les plus réalistes de favoriser la paix et la sécurité dans la région, et que ce sera un moyen efficace de parvenir au désarmement nucléaire une fois pour toute. Telle est la position du Kirghizstan, et cette position n'a pas changé depuis le début des travaux sur la conclusion d'un accord.

S'agissant de la question d'une politique efficace de désarmement, nous devons examiner et tenir compte des coûts environnementaux liés aux problèmes du stockage des déchets nucléaires. C'est une question très délicate pour de nombreux pays, compte tenu des risques politiques et des conséquences écologiques qu'elle comporte pour la population. Nous demandons donc la collaboration de tous les États et organisations internationales qui peuvent fournir une technologie et des experts en la matière pour se débarrasser des substances radioactives.

Il est difficile de trop insister sur l'importance de la question des mesures de confiance et des armes classiques. Nous souhaiterions souligner les menaces accrues auxquelles l'Asie centrale est soumise, et qui découlent du terrorisme international et du trafic illégal de stupéfiants et d'armes. Ces phénomènes négatifs menacent la tendance mondiale vers le renforcement de la paix et la consolidation des progrès. Ils sapent également les nouvelles démocraties fragiles et, dans l'ensemble, représentent une menace pour nos efforts

généraux visant à édifier un monde plus sûr et plus sécuritaire.

Le Kirghizstan est convaincu que les efforts régionaux déployés pour renforcer la confiance peuvent contribuer à la mise en place de mesures de confiance. Le Traité de sécurité collective dans le cadre de la Communauté d'États indépendants et le travail des Cinq de Shanghai sont non seulement un merveilleux exemple de coopération régionale dans le domaine de la sécurité, mais aussi une illustration de la capacité de compléter les mécanismes de désarmement existants au niveau mondial. À cet égard, nous souhaitons indiquer l'initiative prise au Kirghizstan, qui consiste à tenir un dialogue entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). L'objectif fondamental de ce dialogue consiste à mettre au point des mesures communes à long terme pour faire face aux défis en matière de sécurité auxquels sont confrontés l'OSCE et les États membres de l'OCI, renforcer la compréhension et la confiance mutuelles entre les États et favoriser le dialogue et l'assistance mutuelle entre les civilisations.

À notre avis, le travail du Comité préparatoire de la Conférence sur les armes légères a montré qu'il y a une compréhension accrue du fait que le trafic illicite et le stockage d'armes légères constituent une menace grave pour la population. Tout porte à croire que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects représentera un pas important vers l'émergence d'un consensus mondial et donnera une impulsion aux travaux de la Commission du désarmement.

Nous aimerions signaler le rôle important que joue l'ONU dans les négociations multilatérales et le désarmement nucléaire et classique. Le travail de l'ONU dans le domaine du désarmement est une composante intégrante de la stabilité et de la sécurité internationales. La position du Kirghizstan sur cette question reste la même.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je voudrais d'emblée, au nom de la délégation du Viet Nam, vous présenter, Madame, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de cet organe important. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Je suis convaincu que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais aussi

exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Javad Zarif, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de ses contributions précieuses aux travaux de la Commission à sa dernière session. En outre, la délégation vietnamienne est très reconnaissante au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, ainsi qu'aux membres de son équipe, pour leurs efforts dévoués.

Le Viet Nam reconnaît le rôle important que joue la Commission du désarmement comme organe délibérant où se tiennent des débats réguliers et approfondis sur les questions liées au désarmement et à la sécurité. Les travaux de la Commission facilitent les négociations sur les instruments servant au désarmement. Les deux questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission cette année sont très pertinentes compte tenu de la réalité de notre monde aujourd'hui, et, étant donné que c'est la deuxième année que nous débattons de ces deux questions, le résultat aura une incidence importante sur l'ensemble de nos travaux. À la présente séance, ma délégation souhaite faire quelques observations sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour, en vue de faciliter les travaux communs de la Commission dans les deux Groupes de travail.

D'abord et avant tout, s'agissant des moyens de réaliser le désarmement nucléaire, ma délégation souhaite souligner son appui ferme à l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la convocation d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les armes de destruction massive. Sans vouloir diminuer notre appui énergique à la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement pour examiner la question du désarmement sous tous ses aspects, le Viet Nam est convaincu qu'une conférence internationale sur les armes de destruction massive est opportune et peut s'avérer un bon moyen de convenir de mesures visant à débarrasser notre planète de toutes les armes nucléaires, ainsi que de toutes les autres armes de destruction massive.

Le Viet Nam a toujours appuyé les efforts internationaux et régionaux visant à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires. Nous partageons pleinement le point de vue, énoncé dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, selon lequel dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes, la

priorité doit être accordée au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, la rétention continue d'un grand nombre d'ogives nucléaires et les efforts visant à produire des quantités encore plus grandes de telles armes meurtrières ou à accroître leurs capacités de destruction sont injustifiés à tous points de vue. La communauté mondiale, et en particulier l'ONU, doit de toute urgence faire des efforts plus importants et plus concertés pour promouvoir l'élimination totale des armes nucléaires et de leurs systèmes de vecteurs, en négociant et en adoptant une convention internationale interdisant de telles armes.

Il est très important pour nous de réaffirmer la conclusion de la Cour internationale de Justice, émise en juillet 1996, à savoir qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

De même, la Commission doit saluer le résultat positif et le Document final de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre l'élimination de l'ensemble de leur arsenal nucléaire en particulier. Même si les efforts déployés dans le domaine du désarmement nucléaire ont connu des hauts et des bas par le passé, nous sommes néanmoins fermement convaincus que des efforts concertés doivent être faits pour que les États dotés d'armes nucléaires respectent cet engagement sans plus tarder.

Compte tenu des complexités et des obstacles qui entravent le désarmement nucléaire total, notre délégation appuie les propositions présentées à cet effet par la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous sommes d'avis que ces mesures intérimaires devraient préparer la voie à l'objectif que nous visons qui est l'élimination totale des armes nucléaires. Parmi ces initiatives, nous pensons que la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation et la conclusion d'un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles et de mesures de mise hors d'alerte et de désactivation des armes nucléaires sont les points les plus urgents de l'ordre du jour du nucléaire.

Dans ce contexte, nous souhaitons souligner que le Viet Nam partage les graves préoccupations de la

communauté internationale concernant les effets négatifs possibles du développement et du déploiement de systèmes de défense antimissile balistique et la recherche de techniques militaires de pointe capables d'en assurer le déploiement dans l'espace, ce qui contribuerait à éroder davantage un environnement international propice au désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. Le Viet Nam se félicite de l'engagement pris par les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la dernière Conférence d'examen du TNP de renforcer et de préserver l'intégrité du Traité sur la défense antimissile balistique, et exhorte donc les États parties à ce Traité à en respecter strictement les dispositions. Ma délégation abordera plus en détail la question intitulée « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » quand nous prendrons la parole au Groupe de travail I au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour présenter un document de travail commun élaboré par ce groupe.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour évoquer le point intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », une autre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission cette année. Le Viet Nam appuie l'adoption de mesures de confiance concrètes en vue de faciliter les réductions d'armes classiques et la prévention de l'accumulation de ces mêmes armes, ce qui contribuerait de façon tangible au renforcement de la paix et de la stabilité dans le monde et dans les diverses régions. Nous félicitons le Président du Groupe de travail II qui a présenté un non-document sur ce point. À notre humble avis, ce non-document établit un bon cadre de discussions et de négociations relatives à des directives véritablement globales sur des mesures de confiance concrètes et efficaces dans le domaine des armes classiques.

Les mesures de confiance ne peuvent certainement pas se substituer aux mesures de désarmement mais, si elles sont élaborées avec soin et bien respectées, elles faciliteront le processus de limitation des armements et le désarmement. Nous estimons que, pour être efficaces, ces mesures de confiance doivent être élaborées sur la base d'accords conclus par tous les États Membres. Par principe, les mesures de confiance, en tant que conditions préalables au renforcement de la confiance entre les États, doivent respecter les principes fondamentaux du droit

international, en particulier, ceux qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous partageons entièrement l'opinion selon laquelle, pour être couronnées de succès, toutes les mesures de confiance devraient être appliquées sur une base volontaire et mutuelle et devraient être progressives. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, par exemple, a connu un grand succès, en ce sens que les principaux importateurs et exportateurs des sept grandes catégories d'armes classiques l'ont constamment appuyé. Le Viet Nam a régulièrement fourni au Registre les informations requises car il estime que le Registre est une bonne mesure de confiance mondiale, qui renforce la confiance entre les Membres de l'ONU dans ce domaine. Le Viet Nam est tout à fait persuadé qu'il faudrait déployer des efforts en vue d'encourager une plus grande participation à ce mécanisme important avant d'envisager un quelconque élargissement.

Pour ce qui est des mesures de confiance régionales, notre délégation estime que celles-ci devraient tenir pleinement compte des conditions et des besoins particuliers des régions concernées. Des mesures de confiance ayant fait leurs preuves dans une région donnée peuvent être un bon point de référence pour d'autres régions mais elles ne peuvent pas y être appliquées de manière automatique sans que l'on tienne compte des préoccupations et de l'environnement sécuritaire propres à certaines régions.

En tant que membre de l'ANASE, et assurant actuellement la présidence du secrétariat de ce groupe ainsi que celle du Forum régional de l'ANASE, le Viet Nam appuie avec force les efforts déployés par les pays de la région en vue de formuler des mesures de confiance concrètes dans tous les domaines. Nous appuyons la démarche progressive préconisée par le Forum régional dans ce domaine, car c'est la meilleure façon de renforcer la paix et la stabilité dans la région. Le Viet Nam se félicite également des contributions apportées par les principaux acteurs du Forum et par les organisations internationales, l'Organisation des Nations Unies en particulier, aux séminaires sur la sécurité et le désarmement organisés, sous l'égide de ces organisations.

Pour terminer, je tiens à rappeler que nous espérons sincèrement qu'au cours de cette session très importante, la Commission fera des progrès notables

sur les deux très grandes questions de fond inscrites à son ordre du jour, afin que nous puissions mener à bien nos travaux l'année prochaine et que des directives puissent être envoyées à l'Assemblée générale aux fins d'examen et d'adoption.

**M. Onishchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord Madame la Présidente, permettez-moi, au nom la délégation ukrainienne, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement à la présente session. Nous sommes convaincus que sous votre conduite avisée et grâce à la participation intéressée de toutes les délégations, cette session sera productive et utile. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, M. Javad Zarif, Vice-Ministre iranien des affaires étrangères.

La Commission du désarmement a joué un rôle important en tant qu'instance délibérante au sein du mécanisme de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et elle a réussi à parvenir à une approche consensuelle à l'égard de nombre de questions importantes et sensibles. Au stade actuel, nous devrions explorer toutes les possibilités de démontrer l'efficacité de la Commission face à des problèmes considérables tels que les moyens de parvenir au désarmement nucléaire et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

La contribution de l'Ukraine au désarmement est largement reconnue. Depuis la dernière session de la Commission du désarmement, des événements importants ont eu lieu en Ukraine dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. En particulier, l'accord sur l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de même que le mémorandum d'accord sur le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, signés à New York en 1997, ont été ratifiés. Récemment, la dernière inspection intervenue dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a eu lieu sur le territoire de l'Ukraine, clôturant ainsi l'un des chapitres importants dans l'histoire du désarmement de mon pays.

Il n'est donc pas étonnant que l'Ukraine figure parmi les plus fervents partisans des efforts visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, bien que nous nous rendions compte que cet objectif n'est ni facile ni simple à atteindre. Pour y parvenir, nous avons

besoin de la bonne volonté des États dotés d'armes nucléaires et de la patience, de la persévérance et des pressions de tous les pays, de leur société civile et de leurs citoyens. Nous sommes convaincus que de nouvelles réductions importantes de l'arsenal nucléaire sont désormais d'une importance cruciale pour confirmer la validité des résultats obtenus par la Conférence d'examen du TNP de 2000, résultats que cet organe a loués à l'unanimité l'été dernier.

Parmi les autres tâches principales qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'une attention plus particulière au cours de la présente session de la Commission du désarmement, je voudrais souligner la reprise des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles et la création d'un organisme subsidiaire où l'on examinerait en profondeur les questions de désarmement nucléaire; l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et l'avenir du processus engendré par START par rapport à la viabilité du Traité sur la défense antimissile balistique.

Nous estimons également que les discussions multilatérales sur le désarmement nucléaire devraient englober des thèmes tels que les raisons pour lesquelles les États possèdent leur nombre actuel d'armes nucléaires, la révision des concepts actuels de dissuasion, le rôle que doivent jouer les armes nucléaires tactiques, la transparence des inventaires d'armes nucléaires et les mesures encourageant l'irréversibilité des réductions d'armements.

Nous notons avec satisfaction que le document de la présidence comporte d'ores et déjà un riche éventail d'informations pertinentes, et nous espérons que la Commission du désarmement sera à même d'élaborer des conclusions et des recommandations au cours de la présente session et de la prochaine. Nous saluons également les efforts consentis par les Présidents des deux Groupes de travail.

Il est bien connu que les dépenses liées à l'achat d'armements classiques représentent près de 80 % du budget militaire mondial. En conséquence, la maîtrise des armes classiques revêt une importance tout aussi grande si l'on veut assurer une paix et une sécurité durables aux niveaux régional et international. Il convient de mentionner, à cet égard, les régimes du Document de Stockholm et du Document de Vienne, qui constituent des mesures de confiance complètes et

encouragent la coopération en matière militaire dans la zone de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ces documents constituent la base des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques en Europe. Afin de relever les nouveaux défis liés à la prolifération répandue des armes légères et de petit calibre, au trafic de ces armes et à la facilité d'accès à ce type d'armements, l'OSCE a adopté l'an dernier un Document sur les armes légères et de petit calibre. L'Ukraine appuie ce document et son gouvernement envisage actuellement les modalités permettant d'en mettre en oeuvre les dispositions de manière efficace et aussi complète que possible.

Parallèlement, nous sommes conscients du fait qu'un règlement global des problèmes liés aux armes légères et de petit calibre est impossible sans un examen sérieux de la situation politique, militaire, sociale et économique des pays concernés, et que leurs besoins légitimes en matière de défense et de sécurité doivent également être pris en compte. Pour sa part, l'Ukraine applique une politique responsable et cohérente en matière d'approvisionnement du marché international en articles militaires. Nous respectons et suivons pleinement les moratoires en vigueur en matière de fourniture d'armes à certains pays et régions du monde.

La destruction des armes excédentaires entreprise dans certains pays mérite notre pleine reconnaissance et notre totale approbation, bien qu'il semble nécessaire de définir des critères pour ce qui est de

l'applicabilité du terme « excédent ». Une assistance financière et technique à la collecte des armes légères et de petit calibre, à leur retrait des circuits de circulation illégaux et à leur élimination revêt une importance critique dans bien des cas. Les résultats positifs obtenus par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en 2001, correspondent aux intérêts vitaux de toutes les nations, tandis que les mesures de confiance devraient constituer un élément essentiel de son produit final.

L'Ukraine continue d'être intéressée par une collaboration avec la Commission du désarmement et les autres instances consacrées à la maîtrise des armements et au désarmement afin de parvenir à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et de limiter la quantité des armes classiques aux minima nécessaires aux fins de légitime défense et nous espérons que la présente session permettra de dresser une impulsion nouvelle aux efforts internationaux actuels à ces fins.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé notre liste d'orateurs pour ce matin. Nous reprendrons cet après-midi afin d'entendre les 13 orateurs restants dans l'échange de vues général.

La présidence remercie les délégations qui, suite à sa demande, sont arrivées ponctuellement à la séance de ce matin. J'aimerais voir encore plus de répondant cet après-midi.

*La séance est levée à 12 h 30.*